



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
3 novembre 2005
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 18 octobre 2005, à 15 heures

Président : M. Gerts (Vice-Président) (Pays-Bas)

Sommaire

Point 29 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et aussi être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence du Président, M. Gerts (Pays-Bas), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 29 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (suite) (A/60/20)

1. **M. Williams** (Royaume-Uni), parlant au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie et de la Roumanie, pays adhérents, de la Croatie et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie-et-Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays du processus de stabilisation et d'association, et en outre de l'Islande, de la Norvège, de la République du Moldova et de l'Ukraine, dit que les grands progrès accomplis dans l'exploration et l'exploitation de l'espace peuvent servir les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ainsi que les buts du Sommet mondial pour le développement durable, en particulier grâce à l'observation de la Terre et aux télécommunications.

2. En février 2005, la Commission européenne a organisé une conférence internationale pour rechercher comment les pays qui ont des activités dans l'espace et ceux qui n'en ont pas pourraient coopérer à la création de services mondiaux comme le positionnement, l'observation de la Terre et l'accès à l'information. Les résultats de cette conférence ont aidé l'Union européenne, en coopération avec l'Agence spatiale européenne (ASE), à créer un programme spatial qui réponde aux besoins de la coopération internationale. Le satellite ENVISAT de l'ASE, qui est le plus grand satellite jamais construit pour observer la Terre, fournit à plus de 90 États des services concernant l'environnement, la météorologie et la protection du climat. La Conférence des usagers d'ENVISAT, qui s'est tenue en septembre 2004 à Salzbourg, a souligné le succès de ces applications.

3. L'Union européenne reste un fervent partisan du droit universellement reconnu de tous les États d'explorer l'espace dans l'intérêt de l'humanité tout entière et elle souligne qu'il incombe aux États de veiller à ce que ce droit s'exerce dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Elle accueille donc avec satisfaction le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) (A/60/20). L'application des

recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) en 2004 ayant fait l'objet d'un examen dont les conclusions ont été satisfaisantes, le COPUOS devrait poursuivre ses activités dans les domaines suivants : définition d'une stratégie mondiale de surveillance de l'environnement, protection de l'environnement et gestion des ressources, utilisation de systèmes mondiaux de navigation par satellite pour appuyer le développement durable, télémédecine et utilisation optimale de services de gestion des catastrophes basés dans l'espace.

4. L'Union européenne approuve la méthode d'établissement de l'ordre de priorité dans le cadre de recommandations d'UNISPACE III. Les équipes d'action dépendant d'États Membres volontaires ont montré qu'elles représentaient un bon moyen de commencer leur application; ce travail est très important et devrait continuer.

5. Étant donné que les pays sont de plus en plus nombreux à avoir des activités spatiales, que l'espace et les technologies spatiales présentent des caractéristiques tout à fait particulières, des questions complexes se posent. Par exemple, en raison de la commercialisation de plus en plus grande de l'espace extra-atmosphérique, le Bureau des affaires spatiales devrait continuer à réunir ses séminaires annuels sur le droit de l'espace. De plus, pour trouver des solutions à la pollution croissante provoquée par les débris spatiaux, il faudrait continuer à appliquer les lignes d'orientation formulées à ce sujet par l'Inter-Agency Space Debris Coordination Committee (IADC) et le Sous-comité scientifique et technique devrait, comme il en a pris l'initiative, définir des lignes d'orientation complémentaires.

6. Il est indispensable de poursuivre la coopération internationale dans le domaine des sciences et des technologies spatiales. L'initiative européenne concernant la Surveillance globale pour l'environnement et la sécurité (GMES) a montré que la coopération internationale était de plus en plus nécessaire. De telles initiatives servent les buts du Sommet mondial pour le développement durable en améliorant la vie des gens et en préservant les ressources naturelles. Un fait essentiel à ce sujet a consisté, en février 2005, en l'adoption par 60 gouvernements et la Commission européenne du plan d'application sur 10 ans du Réseau mondial de

systèmes d'observation de la Terre (GEOSS). De plus, reconnaissant l'importance des technologies spatiales pour la navigation, le géopositionnement et la synchronisation, l'Union européenne est en train de se doter du système Galileo qui, à la suite de négociations avec les États-Unis d'Amérique, sera coordonné avec le Système de positionnement universel (GPS), ce qui renforcera et améliorera l'utilisation de la navigation civile par satellite à l'échelle mondiale.

7. L'ASE joue un rôle important : elle a coopéré avec l'Union européenne au système Galileo et au système GMES et continue de promouvoir le développement des activités spatiales européennes sur la base de la stratégie européenne commune concernant l'espace. Elle joue aussi un rôle à l'échelle mondiale, par exemple en ce qui concerne UNISPACE III, le Sommet mondial pour le développement durable et la Station spatiale internationale.

8. **M. Ma Xinmin** (Chine) dit que sa délégation attache beaucoup d'importance au développement de la coopération internationale concernant les activités liées aux utilisations pacifiques de l'espace. Malgré des progrès à ce sujet, des défis écrasants sont posés par l'extension effrénée des utilisations militaires de l'espace, le danger croissant de la militarisation de celui-ci et la mise au point et les essais d'armes spatiales qui se poursuivent, contrairement aux principes de l'utilisation pacifique de l'espace et à l'esprit de la Déclaration du Millénaire concernant l'espace, adoptée à UNISPACE III. Le COPUOS peut compter que la délégation chinoise l'appuie sans réserve dans ses efforts pour empêcher la militarisation et l'armement de l'espace et établir un mécanisme juridique complet et efficace à ce sujet.

9. Au sujet de l'avant-projet de protocole sur des questions spécifiques aux biens spatiaux de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, l'orateur dit que, pour que le régime de financement prévu par cet avant-projet ait un rôle positif, il est indispensable de faire une étude approfondie des relations entre le Protocole et le régime juridique actuel de l'espace, et particulièrement les rapports interactifs dans les faits entre ces deux textes. Au sujet de la possibilité que l'ONU serve d'autorité de surveillance, la délégation chinoise relève les réticences de certaines délégations et est favorable à ce que cette question soit examinée plus avant par le COPUOS.

10. La délégation chinoise attache une grande importance à l'application des recommandations d'UNISPACE III et a participé activement aux travaux des équipes d'action intéressées. Elle appuie la création d'une entité internationale qui serait chargée de coordonner et d'optimiser l'utilisation de services basés dans l'espace pour gérer les effets des catastrophes naturelles, système qui aiderait les pays en développement en particulier à réduire le plus possible les pertes humaines et matérielles provoquées par ces catastrophes.

11. Au cours de l'année écoulée, la Chine a fait de grandes avancées dans le domaine de la recherche concernant la technologie et les sciences spatiales. Le satellite orbital polaire Tan Ce 2 et les satellites d'expérimentation scientifique Shi Jian 6, A et B, ont été lancés et le vaisseau spatial habité Shen Zhou VI, avec deux astronautes à son bord, a achevé avec succès son vol de cinq jours. Le Gouvernement chinois a aussi renforcé et élargi sa coopération bilatérale et régionale. Au cours des 10 prochaines années, il s'attachera principalement à mettre au point des satellites de communication et de radiodiffusion de grande capacité ainsi qu'à haute performance et durée de vie longue. La recherche-développement portera sur une nouvelle génération de lanceurs non toxiques, non polluants, à fort rendement et faible coût afin de créer un système d'observation de la Terre par satellite qui serve à surveiller les catastrophes naturelles et l'environnement : ce système consistera principalement en une série de satellites météorologiques, une série de satellites concernant les ressources et une série de satellites océanographiques ainsi qu'une constellation de petits satellites capables de fonctionner continuellement en tout temps et à forte résolution. L'étude du système solaire et de la Terre se poursuivra de même que les vols habités dans l'espace. Un projet de vol sur orbite lunaire et un projet d'exploration en profondeur de l'espace seront aussi mis en route.

12. La science et la technologie spatiales ainsi que leurs applications jouent un rôle croissant dans le développement durable de la société humaine et pourraient accélérer le développement économique et social, spécialement dans les pays en développement. En qualité de pays en développement ayant des capacités spatiales, la Chine est désireuse de renforcer la coopération internationale et de contribuer au développement socioéconomique durable au niveau mondial et au niveau régional.

13. **Mme Holguín** (Colombie) réaffirme l'attachement du Gouvernement colombien à la coopération la plus vaste possible concernant les applications des technologies spatiales et souligne qu'il faut donner la priorité au transfert de connaissances et de technologies. Elle s'inquiète de la possibilité d'une course aux armements dans l'espace, d'autant qu'il n'y a pas eu de progrès dans le sens du désarmement nucléaire et que les armes de destruction de masse prolifèrent. Les technologies spatiales trouvent une application importante dans la prévision et la prévention des catastrophes naturelles que permet l'amélioration des systèmes d'alerte précoce. Le Gouvernement colombien appuie l'idée de créer une entité internationale qui coordonnerait les services de riposte aux catastrophes au niveau mondial. Les États Membres agiraient ainsi conformément à leur obligation d'améliorer la qualité de vie des générations actuelles et à venir et de protéger l'environnement.

14. Le Gouvernement colombien a accueilli la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques en 2002 et attend avec intérêt la cinquième Conférence, qui se tiendra en juillet 2006 en Équateur. Depuis 2002, il a accentué la coopération régionale concernant les applications des sciences et technologies spatiales ainsi que l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Carthagène, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement et la formation aux applications des technologies. Des séminaires ont été organisés en coopération avec le Bureau des affaires spatiales de l'ONU et des organismes nationaux, dernièrement en septembre 2005 à Bogotá sur le thème des applications de la navigation par satellite. Des travaux sont aussi en cours en vue de la création d'une commission spatiale colombienne.

15. L'oratrice se félicite de ce que 2007 ait été proclamée Année internationale de la géophysique et de l'héliophysique et rappelle qu'en coopération avec le Programme d'applications des techniques spatiales de l'ONU, son gouvernement travaille à un instrument permettant d'analyser l'utilisation de l'orbite géostationnaire. Malheureusement, l'orbite géostationnaire est quasiment saturée et il faut que son utilisation soit rationalisée et mise à la portée de tous les pays, indépendamment de leurs capacités techniques, en coopération avec l'Union internationale des télécommunications et compte tenu des besoins des pays en développement.

16. **M. Ali Ahmad** (République arabe syrienne), au sujet du rapport du COPUOS (A/60/20), insiste sur les vues exprimées au sujet de la participation d'un plus grand nombre de pays à la coopération internationale dans le domaine spatial, l'appui dont a besoin le Programme d'applications des techniques spatiales, l'importance de la télédétection pour le développement durable, la solution à apporter au problème des débris spatiaux et le rôle des techniques spatiales pour prévoir, surveiller et atténuer les conséquences des catastrophes naturelles et ainsi mieux préparer une riposte. L'orateur a aussi accueilli avec satisfaction le colloque tenu en juin 2005 sur le thème de l'espace et l'archéologie. Les travaux consacrés aux applications pacifiques de l'espace dans l'intérêt économique et scientifique de la race humaine vont dans le bon sens. L'orateur s'inquiète cependant de la persistance de programmes visant à militariser l'espace et l'utiliser à des fins incompatibles avec le développement et la paix de la planète. Il est donc impératif que la communauté internationale continue de s'attacher véritablement à élaborer comme elle le fait déjà un cadre juridique clair qui garantisse que l'espace soit utilisé uniquement à des fins pacifiques.

17. **M. Alvarez** (Cuba) dit que sa délégation félicite la Chine du lancement réussi du vaisseau spatial Shenzhou-6. L'espace est de plus en plus important pour l'amélioration de la qualité de vie. La télédétection et les télécommunications sont maintenant indispensables pour l'agriculture, l'éducation, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et les systèmes de navigation. Les expériences faites dans les conditions de microgravité sont des éléments importants du travail scientifique. L'observation météorologique par satellites sert à améliorer les prévisions du temps et à prévenir les catastrophes naturelles comme les ouragans ou en atténuer les conséquences, et elle facilite aussi les travaux visant à lutter contre les effets dévastateurs du changement climatique.

18. Trois grands principes devraient régir les activités des États concernant l'exploration et l'utilisation de l'espace. Le premier principe est qu'il faut réserver l'espace exclusivement à des fins pacifiques tout en stimulant la coopération internationale, la croissance économique et le développement durable de tous les pays. Il faut pour cela entre autres que les pays développés transfèrent des technologies spatiales de pointe aux pays moins développés, afin de réduire le

fossé entre eux. À ce sujet, Cuba rejette les tentatives faites pour modifier les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, tentatives qui ne tiennent pas compte des intérêts de tous les États, en particulier des pays en développement.

19. Deuxièmement, Cuba s'oppose fermement à ce que soit déclenchée dans l'espace une course aux armements qui non seulement irait à l'encontre du principe faisant de celui-ci le patrimoine commun de l'humanité, mais aussi menacerait gravement la sécurité collective. Cette question est devenue d'autant plus urgente que sont présentées de nouvelles doctrines militaires prévoyant la mise au point et le déploiement d'armes de destruction nouvelles et coûteuses conçues pour favoriser la domination hégémonique des plus puissants sur le reste des habitants de la planète. La délégation cubaine réaffirme avec consternation que certaines puissances nucléaires, qui comptent aussi parmi les pays ayant des activités spatiales, continuent de faire barrage, à la Conférence du désarmement, aux négociations visant l'élaboration d'un instrument international qui empêche la course aux armements dans l'espace. Il est donc essentiel de recommander qu'à titre de première mesure pratique, les États conviennent d'un moratoire concernant le développement des armes dans l'espace.

20. Troisièmement, Cuba partage les vues selon lesquelles le régime juridique actuel est impuissant à empêcher une course aux armements dans l'espace. Il faut donc d'urgence adopter de nouveaux mécanismes de surveillance et de vérification du droit de l'espace.

21. Cuba est en faveur d'un renforcement du COPUOS et de ses deux sous-comités et estime que les États devraient être incités à en devenir observateurs ou membres. Elle attache une importance particulière à l'élaboration de stratégies qui visent à réduire les conséquences éventuelles de la présence de débris dans l'espace. Il faut aussi porter davantage d'attention aux collisions d'objets spatiaux, particulièrement lorsqu'ils contiennent des sources d'énergie nucléaire. Dans le même temps, il convient de déterminer la responsabilité en cas d'accident. Renforcer la coopération internationale et régionale dans le domaine de la recherche spatiale est d'une importance vitale; cette coopération ne peut ni être privatisée ni être limitée à un petit groupe d'États développés.

22. **M. Kazykhanov** (Kazakhstan) dit que l'utilisation de l'espace et les applications des technologies spatiales au service du développement durable sont des domaines importants de la coopération internationale. Le Kazakhstan est à même de participer activement à cette coopération grâce à sa rampe de lancement de Baïkonour et à sa participation à divers projets spatiaux internationaux pour lesquels la science et la technologie sont mises au service de la protection de l'environnement. Le Kazakhstan travaille aussi avec la Fédération de Russie au sujet de technologies spatiales et aéronautiques et dans le domaine de la télédétection. De plus, dans le cadre de son programme pour 2005-2007 concernant le développement des activités spatiales, il a commencé à construire son propre vaisseau spatial et prévoit de mettre au point un satellite national de communication et de rediffusion géostationnaire KAZSAT d'ici à la fin de l'année. Avec la Fédération de Russie, il participe à un vaste projet visant à construire un lanceur spatial « Baiterek » d'ici à 2008 et envisage de construire un autre complexe spatial « Ishim » d'où il pourrait lancer des vaisseaux spatiaux plus petits destinés à des applications civiles. De plus, il continue de travailler avec la Fédération de Russie et l'Ukraine à la navette spatiale pilotée « Clipper-Zenith », pour laquelle il utilise l'infrastructure de Baïkonour.

23. Parce qu'elles touchent la planète, les catastrophes naturelles comme celles de la mer d'Aral ou de l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk, ou les catastrophes naturelles survenues récemment en d'autres lieux du globe, exigent de la communauté internationale une approche radicalement nouvelle. Bien qu'il soit reconnaissant aux institutions spécialisées et aux pays donateurs de l'aide qu'ils lui ont apportée dans la région de la mer d'Aral et de Semipalatinsk, le Kazakhstan estime que la coopération internationale pourrait être plus efficace et propose donc un projet de résolution sur la réhabilitation et le développement économique de la région du Semipalatinsk.

24. La délégation kazakhe accueille avec satisfaction les recommandations formulées par le Comité dans son rapport au sujet du développement de la coopération régionale et interrégionale, en particulier celle qui concerne la création de centres régionaux de formation aux sciences et technologies spatiales sous les auspices de l'ONU, l'application de systèmes spatiaux à la gestion des catastrophes et à la surveillance de

l'environnement, la télédétection par satellites et la proclamation de 2007 Année internationale de la géophysique et de l'héliophysique. Le Comité devrait rester à la tête des efforts visant à développer les activités spatiales à des fins pacifiques et à étendre le droit de l'espace.

25. **M. Chaimonekol** (Thaïlande), parlant au nom des 10 États membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), félicite le Comité du travail qu'il a accompli pour entretenir et développer la coopération internationale concernant les applications pacifiques de l'espace. La science et la technologie spatiales peuvent non seulement enrichir la connaissance fondamentale que l'on a de l'univers, mais aussi guider l'humanité vers une meilleure compréhension de son propre monde. L'ASEAN prend note des recommandations et décisions présentées dans le rapport du Comité (A/60/20), particulièrement celles qui concernent l'application des recommandations d'UNISPACE III.

26. Reconnaissant qu'il faut coopérer aux niveaux régional et interrégional afin de réserver l'espace à des fins exclusivement pacifiques, l'ASEAN a entrepris de nombreux projets avec ses États membres et aussi avec d'autres partenaires. Les projets avec les États membres insistent tout particulièrement sur l'échange de savoir et de compétences spécialisées par l'intermédiaire du Sous-Comité des technologies et applications spatiales. À sa 12^e séance qui a eu lieu en Indonésie les 5 et 6 août 2005, le Sous-Comité a adopté de nouveaux projets visant l'édification de capacité et le renforcement de la coopération entre les pays de l'ASEAN. Celle-ci poursuit ses efforts pour promouvoir l'application des technologies spatiales à la détection et la prévention des catastrophes ainsi qu'aux secours et au relèvement. Le Centre de télémagerie, détection et traitement de Singapour participe de près à ces efforts et, en juin 2004, a organisé un atelier de l'ASEAN sur la détection et la surveillance des rejets pétroliers, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

27. La coopération entre l'ASEAN et ses partenaires, particulièrement l'Australie, la Chine, le Japon et la République de Corée, s'exerce dans des domaines comme l'identification des milieux urbains, les exploitations agricoles ou la gestion des ressources en eau. En outre, l'ASEAN se félicite de la coopération qui s'instaure avec l'Inde et espère lancer avec ce pays

un programme de travail à moyen terme concernant la coopération dans le domaine des techniques spatiales. L'ASEAN n'attache pas moins d'importance à sa coopération avec d'autres partenaires comme le COPUOS, le Groupe de travail d'observation de la Terre, le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite et le Réseau Asie-Pacifique de recherche avancée. Conjointement avec le Centre malaisien de télédétection, l'Agence japonaise d'exploration spatiale et la CESAP, l'ASEAN a organisé un atelier sur la prévention des conséquences des catastrophes par une utilisation efficace des technologies spatiales dans la région de l'Asie et du Pacifique. Ce séminaire s'est tenu à Kuala Lumpur du 24 au 26 mai 2005 et a stimulé la coopération concernant l'échange de données sur les incendies de forêt. La CESAP et le Gouvernement thaïlandais ont accueilli conjointement une réunion d'experts sur les applications spatiales à la gestion des catastrophes. Cette réunion s'est tenue à Chiangmai (Thaïlande) du 25 au 28 juillet 2005 et devait faire le bilan des produits et services basés dans l'espace qui peuvent appuyer les mécanismes régionaux de gestion des catastrophes. En outre, la Malaisie et la Thaïlande sont en train de lancer leurs propres satellites nationaux, le premier en 2005 et le deuxième en 2007.

28. La croissance économique, le progrès social et le développement culturel en Asie du Sud-Est constituent les principaux objectifs de l'ASEAN qui, sans réserve, est donc favorable à ce que l'espace soit réservé à des utilisations pacifiques et soit mis au service des peuples et des économies. L'ASEAN appuie aussi la poursuite d'une coopération internationale qui recherche les domaines nouveaux auxquels les technologies spatiales peuvent être appliquées dans l'intérêt du développement durable, particulièrement dans les domaines de la télémédecine, de l'éducation, de la gestion des ressources naturelles et de l'atténuation des conséquences des catastrophes. L'ASEAN note avec satisfaction que le COPUOS est soucieux d'aider les pays en développement et, pour cette raison, a établi un programme d'ateliers, de cours de formation, de colloques et de conférences pour 2005. L'ASEAN estime aussi que les sciences et les applications spatiales doivent être limitées aux utilisations pacifiques qui servent le progrès et les buts communs de l'humanité. Il convient de faire une distinction entre les utilisations pacifiques de l'espace dont il est question à la Quatrième Commission et les aspects de désarmement qui sont examinés par la

Première Commission, mais il est essentiel que les deux organes partagent les informations et coordonnent leurs activités en raison du caractère apparenté de leurs tâches.

29. Aucun pays au monde n'est à l'abri des catastrophes naturelles, qui semblent s'accroître à un rythme alarmant. On se rend compte que l'humanité doit être déterminée et unie en redoublant d'efforts pour prévenir les catastrophes et s'y préparer. Il faut continuer à travailler aux applications des technologies spatiales existantes afin de renforcer les systèmes régionaux d'alerte précoce et de les relier. Il faut aussi envisager la constitution d'un système mondial complet d'alerte précoce et travailler plus avant afin de perfectionner les technologies existantes applicables pour le téléenseignement en vue de la diffusion d'informations et favoriser aussi la gestion des catastrophes et l'établissement de plans d'intervention. L'ASEAN juge donc encourageante la demande faite par le COPUOS au paragraphe 57 de son rapport pour que le groupe spécial d'experts mette la dernière main au projet d'étude sur la gestion des catastrophes. Elle-même a amélioré sa riposte et crée des systèmes d'alerte qui viennent compléter et renforcer le Système international d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique auquel travaille actuellement la Commission océanique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

30. **Mme Meyer** (Canada) dit que son gouvernement appuie énergiquement l'utilisation de l'espace par tous les pays à des fins pacifiques; l'espace offre des richesses de plus en plus précieuses dans de nombreux secteurs et il convient de le protéger pour que celles-ci continuent de bénéficier à tous. Le Gouvernement canadien participe à un certain nombre d'initiatives visant le partage de ces avantages, entre autres le projet Géosciences pour la communauté andine ainsi que la fourniture d'images par satellites pour aider les navires à éviter les glaces dérivantes.

31. Les pays qui ne l'ont pas encore fait devraient tous ratifier le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, ou y adhérer; les États doivent aussi envisager d'étendre les dispositions concernant l'interdiction partielle des armes contenues dans ce traité, comme le Premier Ministre du Canada l'a suggéré dans son discours à

l'Assemblée générale en 2005. À ce sujet, l'oratrice souhaite que soient créées des liaisons entre le travail concernant l'espace de la Première Commission et celui sur le même sujet de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale. De même, le COPUOS et la Conférence du désarmement devraient travailler en coopération plus étroite au sujet des questions concernant l'espace.

32. L'oratrice salue les résultats obtenus à la dernière session du Comité, en particulier le consensus qui s'est établi au Sous-Comité scientifique et technique au sujet de l'adoption de lignes d'orientation concernant l'atténuation des conséquences des débris orbitaux, dans le contexte d'un plan de travail s'étendant sur plusieurs années. Bien que le plan ne réponde pas aux préoccupations de tous les États participants, il constitue un progrès important vers la sûreté et la sécurité d'accès de tous à l'espace.

33. **M. Jaafar** (Malaisie) dit que son gouvernement se dote de ses propres capacités spatiales, dans les limites de ses moyens, et est conscient que les technologies spatiales peuvent bénéficier aux pays en développement. Il participe activement à des entreprises de coopération régionale et, au niveau international, a été chef de file de l'équipe d'action sur les services de communication basés dans l'espace. Une coopération internationale plus étroite entre pays développés et pays en développement est essentielle, particulièrement pour le transfert de technologies et l'assistance technique, afin de réduire la fracture numérique. Par exemple, les pays donateurs devraient accroître leur appui au Programme d'application des techniques spatiales de l'ONU, qui aide les pays en développement à participer aux activités spatiales proposées à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les applications pacifiques de l'espace (UNISPACE III).

34. La question des débris spatiaux demeure très grave pour la Malaisie, d'autant plus que les progrès technologiques rendent possible l'introduction d'armes défensives dans l'espace. Une telle évolution porterait non seulement la menace que représentent ces débris à un degré inimaginable, mais aussi minerait sérieusement les efforts que la communauté internationale déploie pour garantir la poursuite de l'utilisation pacifique de l'espace. Il faudrait préparer un accord juridique international qui interdise le déploiement des armes dans l'espace.

35. Les graves catastrophes naturelles des dernières années soulignent qu'il est urgent d'utiliser les technologies spatiales pour pouvoir les prévoir, les surveiller et les atténuer et que les systèmes d'alerte précoce basés dans l'espace, particulièrement, devraient pouvoir être accessibles à tous les pays en développement qui sont exposés à des risques. C'est le tsunami survenu récemment dans l'océan Indien qui a montré à la Malaisie qu'il lui fallait se préparer aux catastrophes et elle compte disposer prochainement d'un système d'alerte opérationnel, ainsi que d'un plan de gestion des feux de forêt utilisant la télédétection et les systèmes d'information géographique.

36. Quant aux travaux qu'elle consacre elle-même aux sciences et technologies spatiales, la Malaisie coopère avec la République de Corée à un deuxième satellite d'observation terrestre, RazakSAT, qui devrait être lancé à la fin de 2005; un centre de contrôle de mission est construit pour gérer cette mission, l'essentiel des données étant reçu par le Centre national de télédétection, qui reçoit actuellement des données de divers autres satellites. La Malaisie construit aussi un observatoire national et est en train de se doter de programmes de télé-médecine et de télé-enseignement basés dans l'espace. En outre, un astronaute malaisien ira prochainement dans l'espace dans le cadre d'un projet conjoint avec la Fédération de Russie, principalement à but scientifique et éducatif. Le Gouvernement malaisien a dressé un plan-cadre de cinq ans pendant lequel il continuera de développer l'infrastructure des technologies spatiales, ce qui lui permettra de participer aux initiatives régionales et de partager des connaissances avec des partenaires adéquats dans la région.

37. La Malaisie attache beaucoup de prix au travail du COPUOS et de ses sous-comités qui, selon elle, favorisent les applications pacifiques de l'espace ainsi que les applications des technologies spatiales dans l'intérêt de la population du monde. C'est la raison pour laquelle elle éprouve de l'intérêt pour la présidence du Sous-Comité scientifique et technique.

38. **Mme Lyubalina** (Fédération de Russie) dit que cette activité pacifique dans l'espace doit être réglementée sur une base multilatérale et qu'il faut préserver le rôle dirigeant que l'ONU et, en particulier, le COPUOS jouent dans la constitution d'une base politique et juridique des activités humaines dans l'espace. Il faut rendre encore plus utile et efficace le travail du Comité et de ses sous-comités.

39. La délégation russe tient à souligner que l'espace doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Il est inadmissible d'en faire un théâtre d'hostilités armées et de course aux armements. La délégation russe appelle tous les États Membres à tirer pleinement partie de la possibilité exceptionnelle qu'offre le Comité d'examiner complètement les questions liées à l'affectation de l'espace exclusivement à des fins pacifiques.

40. La Fédération de Russie confirme beaucoup tenir à un développement progressif du droit spatial et, une fois de plus, rappelle qu'elle a pris l'initiative d'étudier une convention globale sur le droit international de l'espace dans le cadre du COPUOS et qu'une telle convention a déjà été approuvée par un certain nombre d'États Membres. Son adoption permettrait d'adapter le droit international qui régit les activités dans l'espace aux réalités et aux besoins actuels. La nécessité de codifier cette branche du droit devient de plus en plus évidente au fur et à mesure que les activités humaines dans l'espace prennent de l'expansion.

41. **M. Khudair** (Iraq) dit que le COPUOS joue un rôle important en s'occupant des applications pacifiques de l'espace et en tirant partie des technologies spatiales pour améliorer la situation sur Terre, particulièrement en ce qui concerne l'application de la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain et les recommandations d'UNISPACE III. Dans ce contexte, il ne doute pas que les résultats de la vingt-sixième session de la réunion interinstitutions sur les activités spatiales, qui doit se tenir à Paris en janvier 2006, et du Sommet mondial sur la société de l'information, qui aura lieu à Tunis en novembre 2005, contribueront plus avant aux mesures positives prises pour coordonner les activités concernant les applications des technologies spatiales bénéfiques à la race humaine. L'Iraq, qui aborde une ère nouvelle et fait ses débuts dans la démocratie, partage les mêmes soucis que les autres pays en développement et souhaite vivement bénéficier pleinement des informations fournies par les technologies spatiales, notamment dans le domaine du développement durable qui n'est pas le moindre. Il est donc indispensable d'élargir les bénéfices des technologies spatiales à tous les pays en développement, quels que soient leur système politique et économique et leur situation culturelle, afin de réduire la fracture numérique qui est en train de

s'élargir et de s'opposer aux tendances protectionnistes croissantes ainsi qu'à la sélectivité de plus en plus stricte concernant le transfert des technologies aux pays en développement.

42. **M. Hodgkins** (États-Unis d'Amérique) relève qu'au cours de l'année écoulée, le COPUOS et ses sous-comités, avec l'appui éclairé du Bureau des affaires spatiales, a fortement contribué à promouvoir la coopération internationale dans le domaine spatial, résultat qui représente un juste hommage au travail fourni pendant plus de 40 ans par le Comité en tant que seul organe permanent des Nations Unies s'occupant exclusivement des applications pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et à faire mettre en commun les avantages résultant de l'exploration de l'espace.

43. Dans le courant de 2005, le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace du Sous-Comité scientifique et technique a sensiblement progressé en identifiant les options concernant l'instauration d'un cadre international assorti de buts et de recommandations pour la sécurité des applications prévues des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. L'atelier qui doit réunir conjointement le Sous-Comité et l'Agence internationale de l'énergie atomique en même temps que la section de 2006 du Sous-Comité devrait aider à déterminer la marche à suivre pour concevoir ce cadre. Le Sous-Comité a aussi obtenu des résultats importants concernant la lutte contre les débris spatiaux : il a convenu d'un plan de travail de deux ans pour établir un document reposant sur les Directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par l'IADC. Ces directives proposent des mesures justifiées reposant sur les bases techniques que tout pays peut adopter dans le cadre de ses activités spatiales; évidemment, l'établissement de lignes d'orientation d'application volontaire par le COPUOS est aussi utile. Les États-Unis appuient les Directives relatives à la réduction des débris spatiaux de l'IADC et ses organismes ont déjà beaucoup fait pour les appliquer. Le Sous-Comité a en outre pris une bonne décision, celle de suivre les préparatifs de l'Année internationale de la géophysique et de l'héliophysique, qui constituera véritablement un effort international pour appeler l'attention du monde sur la nécessité de coopérer dans le domaine de la physique solaire et terrestre.

44. Le Sous-Comité juridique a aussi obtenu des résultats dans toute une série de domaines, entre autres en vue de l'établissement d'un protocole sur les objets

spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. Les activités privées dans l'espace prennent de plus en plus de place depuis quelques années, si bien qu'un tel protocole faciliterait le financement privé des activités spatiales. Le Sous-Comité a de plus avancé dans son bilan des pratiques des États et des organisations internationales concernant l'enregistrement des objets spatiaux sur le registre des Nations Unies, conformément aux dispositions de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, afin de repérer les éléments communs.

45. À sa session de juin 2005, le COPUOS a fait nettement progresser l'examen des retombées bénéfiques de l'exploration spatiale ainsi que du rôle accru qu'il pourrait jouer pour stimuler la coopération internationale afin de faire en sorte que l'espace reste réservé à des applications pacifiques. Il a aussi accordé beaucoup d'attention à la question de l'espace et de la société en insistant particulièrement sur l'éducation du grand public.

46. Au sujet du projet de résolution sur la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace, la délégation des États-Unis d'Amérique a relevé que le Groupe des États d'Asie doit encore présenter ses candidats au Bureau du Comité pour 2006-2007. Elle demande instamment au Bureau de faire en sorte que le groupe présente les noms des candidats afin qu'ils soient inscrits sur le projet de résolution pour que le Comité et ses sous-comités puissent commencer leurs travaux à temps à leurs prochaines sessions.

La séance est levée à 16 h 40.